

Diplômes requis

Être titulaire d'un Master 2 (ou d'un DEA, ou d'un diplôme jugé équivalent par le Conseil de l'École doctorale), avec une **moyenne au moins égale à 14/20** et la **note minimale de 14/20 au mémoire soutenu**.

Ne pas avoir été antérieurement inscrit-e en Doctorat depuis plus d'un an (la date de prise d'effet du contrat doit impérativement intervenir *au plus tard* dans l'année suivant la première inscription en Doctorat).

Âge

Aucune limite d'âge n'est fixée pour présenter sa candidature à un contrat doctoral.

Nationalité

Aucune condition de nationalité n'est requise pour présenter sa candidature à un contrat doctoral.

Toutefois, les étudiant-es français-es ou étranger-es ayant préparé et obtenu leur Master (Master 1 et Master 2, ou équivalent) hors de France, peuvent *également* concourir aux contrats doctoraux dits « de mobilité internationale » proposés par certains établissements. Se renseigner auprès des secrétariats, ou consulter le site de l'ED.

Procédure et calendrier

Retrait du dossier de candidature à partir du lundi 4 mai 2020

Le dossier de candidature peut être téléchargé, à partir du 4 mai 2020, depuis le site de l'École doctorale : <http://3la.univ-lyon2.fr/spip.php?article41>.

Date limite de dépôt du dossier de candidature : mercredi 1^{er} juillet 2020 à 14h

Important : l'envoi du dossier de candidature s'effectue dorénavant uniquement au format numérique à l'adresse suivante :

edhsh@univ-lyon2.fr

Par mesure de sécurité, il est demandé de mettre en copie du message accompagnant cet envoi l'adresse du directeur de l'ED :

Olivier.Ferret@univ-lyon2.fr

Les candidat-es enverront à cette adresse en pièce jointe à leur courriel, au format pdf exclusivement, dans *un seul et unique document* fusionné :

- leur dossier de candidature incluant les différentes pièces demandées ;
- la version numérique de leur mémoire de Master 2.

En cas de difficulté, les candidat-es sont prié-es de demander une assistance technique en prenant contact, quelques jours avant la date limite de dépôt des candidatures *au plus tard*, avec le secrétariat de l'ED, par courriel ou par téléphone :

Mme Mélody DENONFOUX

melody.denonfoux@univ-lyon2.fr

tél. +33 (0)4 78 69 70 44

Tout dossier incomplet sera écarté avant soumission au jury.

Soutenance du mémoire de Master

Pour les candidat·es inscrit·es en Master 2 en 2019-2020, la soutenance du mémoire de recherche doit avoir lieu **au plus tard le mercredi matin 1^{er} juillet 2020** pour transmission de la note dans le dossier le jour même avant 14h.

Résultats de l'admission : entre le mercredi 8 juillet et le lundi 13 juillet 2020

Important : en raison de la crise sanitaire actuelle, et à titre exceptionnel cette année, l'attribution des contrats ne se fera *que* sur examen des dossiers transmis.

La liste classée des candidat·es proposé·es pour les contrats doctoraux sera consultable sur le site de l'ED (brève d'actualité) dans la soirée du 13 juillet au plus tard, transmise par courrier électronique aux lauréat·es et affichée dans les secrétariats de l'École doctorale les jours suivants.

Jury

Conformément au règlement intérieur de l'École doctorale, le jury est pluridisciplinaire. Il est présidé par le directeur de l'ED et comprend des représentant·es des unités de recherche des quatre établissements rattachées à l'ED.

→ À consulter sur le site de l'ED (<http://3la.univ-lyon2.fr>)

- La liste des *doctorats* rattachés à l'ED 3LA et préparés dans chacun des établissements : <http://3la.univ-lyon2.fr/spip.php?rubrique1>
- L'annuaire des *directeur/trices de recherche* habilité·es à diriger des thèses : rubrique « Annuaire et thèses 3LA » (<http://3la.univ-lyon2.fr/spip.php?rubrique5>)
- Les textes réglementaires concernant les contrats doctoraux (décret du 29 août 2016 modifiant le décret du 23 avril 2009, circulaire d'application du 29 novembre 2016, arrêté du 29 août 2016 fixant la rémunération des doctorant·es contractuel·les) : <http://3la.univ-lyon2.fr/spip.php?article31>.